

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA OBLIG EURO

Part M, D - Code ISIN : FR0011571769

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Obligations et autres titres de créance libellés en euro "

Objectif de gestion : Obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis. Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille, conformément à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence : Bloomberg Euro Agg. Clôture coupons nets réinvestis.

Le processus d'investissement repose sur plusieurs axes :

- L'allocation entre classes d'actifs,
- La sélection de titres,
- Le directionnel, qui repose sur le pilotage actif de la sensibilité du portefeuille, l'allocation des différents pays de la zone géographique et la stratégie de positionnement de courbe,
- La diversification du portefeuille.

Prise en compte des critères ESG :

L'approche ESG de l'OPCVM prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance. Au sein de l'univers d'investissement ESG (environ 2600 valeurs comprenant des emprunts d'État des pays développés et émergents ainsi que les dettes privées « investment grade » ou « high yield ») les valeurs sont notées de 0 à 100 selon une approche « *Best-in-universe* », c'est-à-dire que les 20% de valeurs les mieux notées ont une note entre 80 et 100, indépendamment de leur secteur d'activité.

L'analyse des critères ESG s'appuie sur différents indicateurs, parmi lesquels : Environnement (gestion des déchets...), Social (formation des salariés...), Gouvernance (politique de rémunération des dirigeants).

La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible, car les données ESG ne sont pas encore standardisées.

L'OPCVM peut investir dans des obligations à taux fixe, des EMTN (Euro Medium Term Note), des TCN (Titres de Créances Négociables), des obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, des véhicules de titrisation via des fonds commun de créance, des *contingent convertible bonds* (Coco Bonds), des obligations foncières et des produits structurés.

L'OPCVM pourra être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra être investi sur des titres spéculatifs à haut rendement (High Yield) dans la limite de 20% de son actif net et avoir recours à des titres non notés dans la limite de 5%.

L'OPCVM pourra être investi en obligations d'émetteurs émergents libellées en euro ou en devises faisant l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change, dans la limite de 20% de son actif net.

La limite, en cumul, en obligations d'émetteurs émergents, en titres spéculatifs à haut rendement et en titres non notés est fixée à 20% maximum de l'actif net du FCP. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% maximum de ses actifs dans des Coco Bonds, émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou européen jusqu'à 10% de l'actif net afin de diversifier le portefeuille.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif net. En fonction des opportunités de marché, le gérant pourra réaliser des opérations de Credit Default Swap - CDS dont itraxx et de Total Return Swaps (TRS) jusqu'à 100% de l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, l'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, utiliser des OPC monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM pouvant utiliser des instruments dérivés et avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation ou défaillance de la qualité de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une même année

Frais courants	0,37 %
-----------------------	---------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
-------------------------------------	--------------

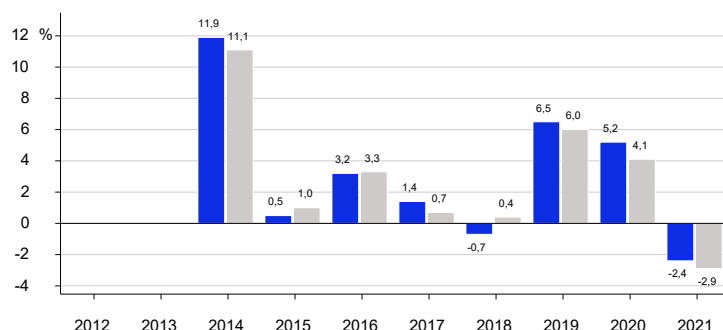
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 septembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées



■ Bloomberg Euro Agg. Clôture (coupons nets réinvestis)
 ■ GROUPAMA OBLIG EURO - M

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées sur des revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Date de création de l'OPCVM : 4 juillet 1997.

Les performances ont été calculées en euro.

A compter du **24/08/2021**, l'indice Barclays Capital Euro Aggregate change de nom et devient Bloomberg Euro Aggregate.

Informations pratiques

Forme juridique : FCP de droit français, cette part est réservée aux investisseurs institutionnels hors mandats gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Nom du centralisateur : Groupama Asset Management pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur et CACEIS Bank pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré.

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et/ou sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie de parts à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 août 2022.